

LVM/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°62 235 /PR/MJL.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier du recours en grâce concernant le nommé DOSSOU-YOVO Richard ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1.- Le décret n°74/PR/MJL du 16 février 1962 rejetant le recours en grâce du nommé DOSSOU-YOVO Richard est rapporté.

ARTICLE 2.- Le recours en grâce formé par le nommé DOSSOU-YOVO Richard, condamné le 29 mai 1959 par la Cour d'appel de Cotonou à trois mois d'emprisonnement est admis et remise de sa peine lui est faite.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié à l'intéressé par les soins du Procureur général, près la Cour d'appel de Cotonou./-

Porto-Novo, le 29 Mai 1962
P. le PRESIDENT de la REPUBLIQUE absent
le Ministre d'Etat chargé de l'intérim

AMPLIATIONS :

Présidence de la République	5
MJL.....	2
Procureur général.....	1
Procureur de la République.	1
Intéressé.....	1
ORD.....	1



Oke Assogba

OKE ASSOGBA.-